

Avis délivré en vertu de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis comme exigence postérieure à la mise en marché

Nom du produit :	Principe actif de qualité technique pydiflumétofène
Numéro d'homologation :	33017
Numéro de la demande :	2015-5374
Numéro du document de l'ARLA :	3065758

Durant la période d'homologation qui a été accordée jusqu'au **31 décembre 2023**, les renseignements suivants devront être produits et fournis à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **30 juin 2022** et devraient indiquer les numéros spécifiés du CODO. Aucune réponse partielle au mandat décrit dans les grandes lignes ne sera acceptée.

2^e PARTIE : CARACTÉRISTIQUE CHIMIQUE DU PRODUIT, MATIÈRE ACTIVE DE QUALITÉ TECHNIQUE

CODO : 2.13.3
Titre : Données sur les lots

Détails : Pour le produit technique fabriqué uniquement à l'échelle pilote, des données pour cinq lots représentant la production à l'échelle commerciale à tous les sites de fabrication énumérés devront être présentées (pour le site de fabrication) en tant qu'exigence postérieure à la mise en marché des données. Les données analytiques (qui respectent les BPL) devraient être fournies au plus tard le 30 juin 2022.

CODO : 2.13.4
Titre : Impuretés suscitant des préoccupations pour la santé humaine et l'environnement

Détails : Il se peut que la matière active de qualité technique contienne une impureté sous forme de solvant résiduel. Les données sur les lots doivent inclure les analyses de toute impureté préoccupante possible.